

**Procès-verbal de la réunion
du 12 mars 2020**

adopté le 14 mai 2020

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
262^{ème} séance
(27^{ème} séance du 9^{ème} mandat)**

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour	2
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 6 décembre 2019	2
III.	Compte financier de l'année 2019.....	2
	1) <i>Note de gestion de l'ordonnateur</i>	2
	2) <i>Adoption du compte financier et affectation du résultat</i>	2
IV.	Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2020	3
	1) <i>Point sur l'exécution financière</i>	3
V.	Pilotage stratégique de l'Établissement	3
	1) <i>Présentation des activités de contrôle 2019 et plan 2020</i>	3
	2) <i>Rapport d'activité 2019 de l'Agence de l'eau</i>	3
	3) <i>Présentation des chiffres clés du bilan social pour l'année 2019</i>	3
	4) <i>Dispositions pour accompagner les mobilités externes de l'établissement dans le cadre du schéma d'emplois 2020</i>	4
	5) <i>Compte personnel de formation – plafonds de prise en charge</i>	4
	6) <i>Avis sur la création de la DSI unique inter agences</i>	5
VI.	Exécution du 11ème programme d'intervention.....	7
	1) <i>Rapport du Président de la Commission des aides financières du 12 mars matin</i>	7
	2) <i>Renouvellement de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires</i>	7
	3) <i>Prévision de consommation d'autorisations d'engagement et propositions d'adaptations de la politique d'intervention</i>	7
	4) <i>Financement des dernières passes à poissons sur le Rhin</i>	7
	5) <i>Information sur le protocole relatif à la nappe des GTI</i>	8
	6) <i>Ajustement des interventions de l'Agence sur les aides aux investissements « matériels » dans le domaine de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles</i>	9
	7) <i>Engagement des aides à la convention à l'agriculture biologique</i>	9
VII.	Divers	9
	1) <i>Point d'information sur les travaux d'élaboration du CPER Grand Est et du CPIER Massif des Vosges 2021-2027</i>	9
	2) <i>Poursuite de la prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo</i>	10
	3) <i>Suite de la suspicion de pollution de l'entreprise ARCELOR</i>	10

La séance est présidée par **M. FORRAY**.

Le Président confirme que le *quorum* nécessaire à la délibération est atteint.

Liste des pouvoirs :

- Mme BULOU à M. INGWILLER ;
- M. DIETMANN à M. DARBOIS ;
- M. GUIRLINGER à M. INGWILLER ;
- M. LECLERC à M. BOULY ;
- Mme NORMAND à M. DARBOIS ;
- M. ERB à M. REININGER ;
- M. TRIVINO à M. BAUER ;
- Mme LHOTE à la DREAL Grand Est.

I. Adoption de l'ordre du jour

Le Président présente et met aux voix l'ordre du jour.

En l'absence d'observations, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 6 décembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

III. Compte financier de l'année 2019

1) Note de gestion de l'ordonnateur

M. DINCUFF assure la présentation du point en objet à partir d'une projection.

2) Adoption du compte financier et affectation du résultat

M. LIARD assure la suite de la présentation du point en objet à partir d'une projection.

Le Président rappelle que pour l'heure, l'Agence a reçu pour consigne de ne plus faire d'avance. Cette consigne pourra cependant évoluer dépendamment de la situation économique générale des collectivités ; l'Agence est un des facteurs permettant la régulation des finances locales.

Le Président félicite les équipes qui ont permis à l'Agence de rééquilibrer sa trésorerie après une année difficile en 2018.

Le Président demande s'il y a des questions.

M. INGWILLER remercie le travail engagé par le Directeur et l'ensemble des services qui a permis de rééquilibrer au mieux les recettes et dépenses de l'Agence. M. INGWILLER se questionne cependant quant à la possibilité, pour l'Agence, d'utiliser ses réserves avoisinant les 10 millions d'euros en cas de besoin.

M. LIARD répond que l'Agence peut utiliser cette réserve dans le cas où un de ses exercices se trouve déficitaire.

Le Président rappelle cependant que l'objectif de l'Agence est de rester à l'équilibre mais qu'il n'est, pour autant, pas dramatique de présenter une année déficitaire.

Le Président met au vote la note de gestion et le compte financier.

En l'absence de remarque, la délibération n° 2020/01 portant sur le compte financier de l'exercice 2019 et l'affectation du résultat excédentaire est adoptée à l'unanimité.

IV. Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2020

1) Point sur l'exécution financière

M. DINCUFF assure la présentation du point en objet à partir d'une projection.

Le Président ajoute que la gestion de la trésorerie s'effectue en accord avec la vision conjointe des six agences. Les agences n'ont pas été amenées à payer l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au même moment de l'année.

V. Pilotage stratégique de l'Établissement

1) Présentation des activités de contrôle 2019 et plan 2020

M. DIETRICH ouvre la présentation du point en objet.

M. BOYER assure la présentation du point en objet à partir d'une projection.

Le Président remercie M. BOYER et demande s'il y a des questions. Il ajoute que la politique de contrôle et ses résultats sont constants. Celle-ci permet d'assurer un dialogue pédagogique avec les collectivités lorsque des écarts sont notés.

2) Rapport d'activité 2019 de l'Agence de l'eau

Mme CHAFFAROD assure la présentation du point en objet à partir d'une projection.

Le Président remercie Mme CHAFFAROD et salue la clarté de la maquette conçue pour le bilan d'activité qui fut également réalisé dans un temps limité.

M. DARBOIS se réjouit que 12 % de la population française ait été touchée par l'opération de sensibilisation.

La délibération n° 2020/02 portant sur le rapport d'activité 2019 est adoptée à l'unanimité.

3) Présentation des chiffres clés du bilan social pour l'année 2019

M. SIMONIN assure la présentation du point en objet à partir d'une projection.

Le Président demande s'il y a des questions.

M. BAUER note un décalage entre le taux d'absentéisme de l'Agence et la tendance générale.

M. SIMONIN explique ce décalage par l'utilisation de différentes méthodes de calcul, par les établissements.

M. GEORGE demande une précision sur le calcul du taux d'absentéisme.

M. SIMONIN explique que le taux d'absentéisme de l'Agence correspond au rapport entre le nombre de jours d'absence et le nombre de jours travaillés dans l'année.

M. BAUER note que cette définition est également celle utilisée dans l'industrie.

M. SIMONIN complète que l'Agence calcule ce taux à l'aide du nombre de jours ouvrables.

M. BAUER affirme que la non-réalisation du plafond d'emploi est une bonne chose.

M. SIMONIN explique qu'un besoin en ressources humaines non consommé peut révéler une gestion plus efficiente des effectifs. Il subsiste cependant un problème : la non-utilisation de la totalité de la force de travail disponible pour atteindre les objectifs de l'Agence signifie qu'elle dispose d'une force de travail excessive.

M. BAUER y voit l'opportunité d'embaucher de nouveaux profils.

M. SIMONIN rappelle que les unités non consommées sur une année ne peuvent être reportées sur le cycle annuel suivant. Il est possible de compenser cette difficulté d'exécution du plafond d'emploi par le recrutement de contractuels à durée déterminée ; ces contrats attirent cependant moins de candidats que ceux à durée indéterminée.

M. PELLETIER s'inquiète de l'écart entre l'analyse et la réalité. Il affirme qu'il faut revoir l'accompagnement des ETP d'animation sur le terrain. Considérer qu'une même quantité de travail peut être réalisée par moins de personnes peut entraîner un surmenage et l'augmentation du taux d'absentéisme.

Le Président rappelle que l'Agence se trouve dans une injonction complexe : son plan de charge se maintient alors que ses effectifs sont en baisse. L'important pour l'Agence est de rester au plus proche du plafond d'emploi.

M. HOELTZEL ajoute qu'une réflexion sur le dispositif d'animation est en cours et que les remarques émises seront prises en compte. Cependant, la multiplicité des types de contraintes devant être pris en compte conduira nécessairement à des choix budgétaires.

M. RIEBEL demande une simplification des procédures pour que les agents puissent se concentrer sur la partie opérationnelle plutôt que sur la partie administrative.

M. HOELTZEL remarque que des moyens financiers sont consacrés à des emplois que l'on n'arrive désormais plus à suivre nominativement.

Le Président conclut que le sujet est à l'examen et que la commission des aides financières regardera attentivement les propositions et leurs conséquences.

4) Dispositions pour accompagner les mobilités externes de l'établissement dans le cadre du schéma d'emplois 2020

M. HOELTZEL rappelle qu'un budget a été alloué à l'activation des ruptures conventionnelles. Bien que ce dispositif suscite un intérêt en interne, le nombre de demandes reste raisonnable. Des dossiers verront le jour en 2020 dans le cadre du budget dédié, et nous nous organisons pour les traiter. Un bilan quantitatif global sera réalisé en vue d'étudier l'intérêt de l'Agence à activer ce dispositif.

Le Président ajoute que l'objet est de trouver un équilibre entre l'intérêt de l'Agence – diversifier les profils et recruter – et l'intérêt du salarié.

5) Compte personnel de formation – plafonds de prise en charge

M. SIMONIN assure la présentation du point en objet à partir d'une projection.

Le Président demande s'il y a des questions.

M. HOELTZEL ajoute qu'il s'agit d'un autre outil de diversification des profils recrutés. Ce dispositif volontaire vise une reconversion professionnelle en permettant à l'agent d'accroître son niveau de qualification.

Le Président complète que ces dispositifs de souplesse et d'intérêt commun structurent l'Agence.

Le Président met au vote le dispositif.

En l'absence de remarque, le dispositif est approuvé à l'unanimité (délibération n° 2020/03).

6) Avis sur la création de la DSI unique inter agences

M. HOELTZEL assure la présentation du point en objet à partir d'une projection.

Le Président remercie et demande s'il y a des questions.

M. BAUER demande des précisions sur le gain global de cette opération.

M. HOELTZEL répond que des gains en matière d'effectifs seront réalisés au terme des 5 ans. En termes de budget global, mettre en place un dispositif commun aux six agences engendrera nécessairement un gain financier. Ce dispositif pourra également conduire à l'amélioration de la qualité du service et permettre l'investissement dans l'innovation numérique.

M. PELLETIER s'interroge sur la régionalisation des fonctions support. L'Agence a aujourd'hui un ratio de contribution en ETP plus important parce que la restructuration n'a pas été faite ailleurs.

M. HOELTZEL explique que les agences ont fait des choix historiques en termes d'externalisation de leur DSI ; certaines agences ont peu d'effectifs externalisés, d'autres externalisent la totalité de leur DSI. La mise en place d'une DSI unique implique que chaque agence verse ses effectifs existants au collectif. L'Agence sera donc amenée à verser plus d'effectifs que d'autres en proportion.

M. PELLETIER se questionne sur la responsabilité hiérarchique des ETP.

M. HOELTZEL répond que les salariés affectés à la DSI unique auront probablement des responsables fonctionnels extérieurs à l'Agence. Les agents resteront rattachés juridiquement à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse donc sous autorité hiérarchique du Directeur général de Rhin-Meuse.

M. REININGER s'interroge sur l'intérêt d'un tel dispositif dans lequel l'Agence sert de variable d'ajustement et sur le contenu du projet de texte à venir.

Le Président présente des éléments d'éclairage : le texte actuel prévoit la mutualisation de fonctions support pour les établissements publics ayant une spécialité géographique. Il ne mentionne pas spécifiquement les agences de l'eau, ce qui rend le projet de DSIUN réalisable.

M. RIEBEL s'inquiète d'une perte de réactivité de l'Agence du fait de la mutualisation. La baisse des effectifs réduit déjà suffisamment la souplesse de l'Agence.

M. HOELTZEL explique que les équipes devront nécessairement s'adapter à ce nouveau mode de fonctionnement. L'objectif est de s'organiser à six afin de générer des gains de productivité et d'acquérir de nouveaux outils plus performants.

M. POTIER remarque que le protocole de dialogue social n'est pas respecté. Il s'inquiète de la perte des prérogatives des CA si une telle mutualisation venait à se mettre en place. Du fait du manque de clarté de l'article de loi, M. POTIER préconise de repousser le vote.

M. INGWILLER craint une perte d'autonomie décisionnelle du CA de l'Agence. Le travail en commun doit augmenter l'efficacité et la rationalité, mais sans conduire à une accapuration du pouvoir par une autre agence.

M. HOELTZEL précise que cette convention est renouvelable au bout d'un an et sera présentée en CA en cas de changements notables. Il rappelle que cette convention permet aux agents d'être rattachés à leur agence d'origine.

M. THEVENET se questionne sur la maîtrise des choix techniques et financiers de cette DSI.

M. PELLETIER s'inquiète également de la solidité du projet. La mise en commun est essentielle, mais la méthode utilisée est questionnable.

M. GAUTHIER exprime que, du fait de son expérience au sein de Voies navigables de France (VNF), la démarche entreprise entre les différentes agences de l'eau lui paraît pertinente.

M. DARBOIS estime que le projet proposé à ce jour n'est pas abouti et qu'il serait donc préférable de voter après l'élaboration du texte législatif.

M. INGWILLER questionne la nécessité de formaliser le travail inter-agences à travers un texte législatif.

Mme SOULIAC répond que le texte permet la déspecialisation des fonctions support pour des cas particuliers. Sans ce texte, aucune intervention dans d'autres zones géographiques n'est possible ce qui s'applique à l'Agence de l'eau Seine-Normandie, pilote de la DSIUN.

M. HOELTZEL rappelle que les équipes croient en l'efficacité de ce nouveau système. Par ailleurs, dans l'attente de la construction d'un projet commun, certaines agences en manque d'effectifs ont décidé de ne pas recruter, situation qui les fragilise d'autant plus.

La loi en question se rapporte à un décret d'application qui fera référence à une convention soumise à l'approbation des CA.

La mise en place d'un DSI unique impliquera des arbitrages opérés par le collège des six Directeurs.

Le Président explique que l'Agence pourrait difficilement justifier la désapprobation du projet. En revanche, le Président propose de compléter la convention en y intégrant deux mentions : la limitation du périmètre de la convention aux seules fonctions support concernées ainsi que le recours à une intervention annuelle du Directeur de la DSI unique au sein des différents CA pour présenter l'état des lieux du projet.

M. BAUER opère une distinction entre les préoccupations spécifiques à chaque agence qui doivent être traitées individuellement et les sujets communs dont la gestion peut être mutualisée.

M. POTIER s'interroge sur les garanties apportées par la ministre de la Transition écologique et solidaire.

M. BAUER complète qu'il est nécessaire d'explicitier le terme de fonction support.

M. RIEBEL confirme qu'il est nécessaire de définir précisément les fonctions support concernées.

Le Président propose d'ajuster la proposition en listant les fonctions support concernées par la convention et en exprimant le souhait du CA de conserver ses prérogatives.

M. HOELTZEL précise que le vote porte sur la convention de DSI unique ; intégrer des considérations sur les autres fonctions support n'a donc pas lieu d'être.

Le Président remarque qu'il trouve préférable de préciser les fonctions support concernées, et en particulier la DSI.

M. RIEBEL demande des précisions sur les liens entre la fonction support et la loi.

M. REININGER se demande si un non-vote du CA empêchera au projet d'avancer. La hiérarchie des textes s'opère ici en sens inverse et le dialogue social est court-circuité.

M. GEORGE précise que la convention concerne essentiellement la DSI. Le paramétrage des solutions informatiques mises en place doit permettre aux CA de garder une autonomie décisionnelle sur la mise en œuvre de la politique d'aide.

Le Président rappelle que l'objectif initial est de viser la mise en place d'une DSI unique au mois de mai. Il souligne la nécessité de faire avancer le projet.

M. BAUER propose que cette convention soit approuvée à titre d'expérimentation.

Le Président décide de procéder à la délibération, et ajoute que le considérant suivant sera inscrit dans convention avant la fin de ce CA : la mutualisation doit s'exercer dans le respect des compétences des instances de chaque bassin.

Le Président met au vote la convention.

Avec un total de 16 voix pour, de 7 abstentions et de 2 voix contre, la délibération n° 2020/04 portant sur la convention de création expérimentale d'une Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques (DSIUN) commune aux six agences de l'eau est adoptée.

VI. Exécution du 11ème programme d'intervention

1) Rapport du Président de la Commission des aides financières du 12 mars matin

M. GEORGE assure la présentation du point en objet.

Le Président demande s'il y a des questions et s'interroge sur l'épuisement du programme triennal d'assainissement qui devrait avoir lieu rapidement.

2) Renouvellement de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires

Mme MAUVIEUX-THOMAS assure la présentation du point en objet à partir d'une projection.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions.

M. PELLETIER s'interroge sur la nature de la participation, s'il s'agit de fonds propres de la Banque des Territoires.

Mme MAUVIEUX-THOMAS acquiesce.

Le Président met au vote la convention de partenariat.

En l'absence de remarque, la délibération n° 2020/05 portant sur le renouvellement de la convention de partenariat 2020-2024 entre la caisse des dépôts et consignations et l'agence de l'eau Rhin-Meuse est adoptée.

3) Prévision de consommation d'autorisations d'engagement et propositions d'adaptations de la politique d'intervention

Mme MAUVIEUX-THOMAS assure la présentation du point en objet à partir d'une projection.

Le Président demande s'il y a des questions.

Le Président met au vote la proposition d'ajustement des conditions d'intervention.

En l'absence de remarque, la délibération n° 2020/06 portant sur la prévision de consommation d'autorisations d'engagement et propositions d'adaptations de la politique d'intervention est approuvée.

4) Financement des dernières passes à poissons sur le Rhin

Le Président demande à M. THEVENET de quitter la salle étant donné qu'EDF est le gestionnaire des centrales hydro-électriques concernées.

Sortie de M. THEVENET de la salle du CA.

M. GOETGHEBEUR assure la présentation du point en objet à partir d'une projection.

Le Président demande à M. TORTEROTOT de compléter cette présentation.

M. TORTEROTOT explique que des engagements progressifs ont été confirmés en 2013 par les Etats impliqués, conduisant à une forte pression internationale. En 2019, les Pays-Bas ont investi 150 millions d'euros pour modifier la franchissabilité de leurs ouvrages sur le bras principal du Rhin. Sur ce sujet, les enjeux politiques sont considérables et relayés par des ONG internationales.

M. INGWILLER s'étonne de voir revenir ces sujets dans les débats alors que le CA s'était positionné sur l'alternative du plan Rhin Vivant avec le soutien de la tutelle.

M. REININGER explique que les objectifs fixés par le CA étaient plus ambitieux et concernaient la biodiversité sur le Rhin, la bonne qualité de l'eau, et l'installation d'une souche saumon. Les réponses apportées sont d'ordre politique et n'abordent pas les modes de financement prévus. Les projets de passes à poissons à venir doivent être financés soit par le concessionnaire, soit par l'Europe. L'Agence de l'eau ne saurait être mise à contribution.

Le Président exprime sa perplexité sur les inconnues du dossier et rappelle que celui-ci pose la triple question de la désignation du maître d'ouvrage des travaux, de l'interférence entre le projet et la concession, et du financement du projet. À ce jour, l'Agence n'est pas en mesure de financer ces investissements et il lui semble nécessaire d'apporter des réponses à de nombreuses questions juridiques.

M. GEORGE comprend que la Ministre de la transition écologique et solidaire s'est engagée sur la solution des passes à poissons. Pourquoi l'Agence de l'eau serait-elle tenue de financer ces travaux ?

M. HOELTZEL rappelle que cet engagement est d'ordre international. Le CA a néanmoins la capacité de prendre ses propres décisions en fonction des demandes de la tutelle. Au-delà du financement, la question de l'échéancier se pose puisque le délai entre chaque projet est court. C'est ce pourquoi il a tenu à faire cette information.

M. REININGER complète que les pays riverains souhaiteraient que ce délai soit encore plus court. Pour mettre en œuvre ces différents projets, d'autres financements doivent être sollicités impérativement.

M. HOELTZEL précise que l'État prévoit de traiter la question des financements prochainement. La nature de financement doit être discutée, ainsi que la maîtrise d'ouvrage. La dynamique Rhin vivant devrait également être maintenue, ce qui pourrait conduire à revoir certaines priorités du 11^{ème} programme.

Le Président ajoute que ces questionnements sont essentiels pour que le projet avance dans les meilleures conditions possibles. Il attire l'attention sur le fait qu'EDF n'est plus un établissement public d'État mais une société anonyme et qu'il rend désormais des comptes à ses actionnaires.

Retour de M. THEVENET dans la salle.

5) Information sur le protocole relatif à la nappe des GTI

M. MARCOS assure la présentation du point en objet à partir d'une projection

Le Président précise qu'il faut agir rapidement car l'approbation du SDAGE au CB approche.

M. REININGER ajoute que la solution choisie est acceptable. Il rappelle cependant que la convention entre les décideurs locaux, doit être signée rapidement afin de montrer aux différentes parties prenantes le souhait du CA de faire avancer le projet.

Le Président met au vote la proposition.

En l'absence de remarque, la délibération n° 2020/07 portant le retour à l'équilibre de la Nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI) sur le territoire de Vittel est acceptée à l'unanimité.

6) Ajustement des interventions de l'Agence sur les aides aux investissements « matériels » dans le domaine de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles

M. HOELTZEL rappelle que le sujet fait suite à une interrogation de M. HENRY sur la persistance d'aide de l'agence pour le lavage des pulvérisateurs. La proposition soumise au CA est une sortie progressive en un an de ce dispositif d'aide.

Le Président ajoute que l'Agence prévoit de prévenir à l'avance les phases de transition entre les politiques, afin que chacun puisse les anticiper.

M. RIEBEL complète qu'il faudra relayer ces informations sur le terrain.

Le Président met au vote la proposition.

En l'absence de remarque, la délibération n° 2020/08 portant sur l'ajustement des interventions de l'agence sur les aides aux investissements « matériels » dans le domaine de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles est acceptée à l'unanimité.

7) Engagement des aides à la convention à l'agriculture biologique

M. HOELTZEL rappelle que le CA lui a donné mandat pour conclure des conversions à l'agriculture biologique. À ce stade de l'instruction, l'exécution des demandes est supérieure aux attentes. Il doit faire des avances de trésorerie aux exploitations agricoles et réaliser des appels de fonds. M. HOELTZEL demande formellement l'autorisation de pouvoir porter les engagements sur la conversion biologique pour l'année 2019 à 9 millions d'euros.

Le Président précise que ce montant excède le montant prévu à l'origine. L'Agence doit cependant accompagner cette évolution volontaire du monde agricole. Les prévisions pour 2020 montrent par ailleurs la capacité de l'Agence à assurer cet ajustement budgétaire.

M. HOELTZEL précise que des montants réduits ont été engagés en 2019. Cette marge de manœuvre doit permettre d'honorer la conversion biologique et de répondre aux attentes du monde agricole.

Le Président demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque n'est faite sur ce sujet.

La délibération n° 2020/10 portant sur l'aide complémentaire pour les MAEC 2019 est acceptée à l'unanimité.

VII. Divers

1) Point d'information sur les travaux d'élaboration du CPER Grand Est et du CPIER Massif des Vosges 2021-2027

M. PELLERIN assure la présentation du point en objet à partir d'une projection.

M. POTIER attire l'attention sur le décalage entre les projets de bio-carburants menés par la Région et les politiques de l'Agence.

M. PELLETIER souligne la nécessité d'une cohérence avec les politiques d'intervention de l'Agence. Il s'inquiète de la prochaine PAC ainsi que des moyens et des contreparties attribués aux Régions.

M. HOELTZEL rappelle que l'Agence bénéficie d'un partenariat financier avec la Région, concernant l'agriculture biologique, qui doit perdurer.

M. PELLETIER précise qu'il souhaite simplement être rassuré.

M. HOELTZEL ajoute que des crédits FEDER doivent être mobilisés. Sur le volet environnement, des crédits sont disponibles. Il confirme que l'équation budgétaire du volet agricole est complexe.

M. DIETRICH annonce sa rencontre à venir avec le Secrétaire Général des Affaires Régionales. Il souhaite, dans ce cadre, mettre en avant les enjeux évoqués au CA.

Le Président demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque n'est faite sur ce sujet.

2) Poursuite de la prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo

M. HOELTZEL assure la présentation du point en objet.

Le Président met au vote la poursuite de cette prise en charge.

La délibération n° 2020/09 portant sur la prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo est acceptée à l'unanimité.

3) Suite de la suspicion de pollution de l'entreprise ARCELOR

Concernant la plainte déposée contre ARCELOR, **M. DIETRICH** informe le conseil que le dossier passera en audience du tribunal correctionnel de Thionville au mois de novembre, l'Agence de l'eau ayant saisi le procureur de la République.

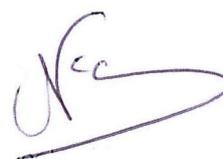
En l'absence de questions supplémentaires, la séance est levée.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Nicolas FORRAY



Réunion du Conseil d'Administration du 6 décembre 2019 Feuille d'émergence (Membres du Conseil d'Administration)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émergement
M.	FORRAY	Nicolas	Président	Président du Conseil d'Administration	OUI						
M.	BOULY	Serge	Collectivités	Maire de Laneuveville-devant-Nancy	EXCUSÉ		M. Jean-Marc RIEBEL				
Mme	BULOU	Béatrice	Collectivités	Maire de Mundolsheim, Vice-Présidente de la Communauté urbaine de Strasbourg	EXCUSÉ		M. Bernard INGWILLER				
M.	DARBOIS	René	Collectivités	Adjoint au Maire de la ville de Metz	OUI						
M.	DEPAIX	Régis	Collectivités	Maire de Montcornet (08)	EXCUSÉ						
M.	DIETMANN	Daniel	Collectivités	Maire de Manspach, Président du SMARL	OUI			1	M. Simon LECLERC		
M.	GUURLINGER	Christian	Collectivités	Conseiller régional du Grand Est	EXCUSÉ		M. Bernard INGWILLER				
M.	INGWILLER	Bernard	Collectivités	Maire de Grassendorf	OUI			2	Mme Béatrice BULOU		 A.C. GUIRLINGER
M.	LECLERC	Simon	Collectivités	Conseiller départemental des Vosges	EXCUSÉ		M. Daniel DIETMANN				
Mme	NORMAND	Audrey	Collectivités	Vice-Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	OUI						
M.	REICHHELD	Patrick	Collectivités	Vice-Président du Conseil départemental de la Moselle	EXCUSÉ						
M.	RIEBEL	Jean-Marc	Collectivités	Vice-Président du Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace Moselle	OUI			1	M. Serge BOULY		

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	BAUER	Gilbert	Usagers	Président de l'institut français des boissons de la brasserie et de la malterie, Vice-Président du Conseil d'Administration	OUI						
M.	BECKER	Jean-Paul	Usagers	Syndicat du Nord Est	OUI						
M.	DELALLE	Guy	Usagers	Confédération syndicale des Familles de Meurthe-et-Moselle	OUI						
M.	ERB	Robert	Usagers	Président de la FDPMA du Bas-Rhin	EXCUSÉ		M. Daniel REININGER				
M.	GEORGE	Michel	Usagers	Directeur des opérations DMC SAS	OUI						
M.	HENRY	Philippe	Usagers	Président Agence Bio Grand Est	OUI						
M.	NEU	Patrick	Usagers	Représentant industrie	OUI						
M.	PELLETIER	Jean-Luc	Usagers	Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse	OUI						
M.	THEVENET	Régis	Usagers	Directeur adjoint - Unité de production est EDF	OUI						
M.	TRIVINO	Pedro	Usagers	Responsable des services techniques Peugeot-Citroën	OUI						
M.	REININGER	Daniel	Usagers	Président de l'Association Alsace Nature	OUI			1	M. Robert ERB		

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	VANLAER	Hervé	État	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est	EXCUSÉ	Jean-Philippe TORTEROTOT		1	M. Pascal GAUTHIER		
M.	BRAUD	Olivier	État	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif vosgien	EXCUSÉ						
M.	GOURTAY	Blaise	État	Secrétaire général pour les affaires régionales Grand Est	<i>Excusé</i>						
Mme	BOSSY	Anne	État	Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est	EXCUSÉ	Max LOUETTE		1	M. Christian DUBREUIL		
Mme	COULONGEAT	Françoise	État	Directrice régionale des finances publiques du Grand Est et du Département du Bas-Rhin	EXCUSÉ	Patricia VILMAIN		1	M. Christophe LANNELONGUE		
Mme	ALBERTI	Angélique	État	Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est							
M.	JÉRÔME	Jean-Louis	État	Directeur général du Port autonome de Strasbourg	EXCUSÉ						
M.	LANNELONGUE	Christophe	État	Directeur général de l'agence régionale de santé Grand Est	EXCUSÉ		Mme Françoise COULONGEAT				
M.	GAUTHIER	Pascal	État	Directeur interrégional du Nord Est de Voies Navigables de France	EXCUSÉ		M. Hervé VANLAER				
M.	AUBEL	Christophe	État	Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité	<i>Excusé</i>						
M.	DUBREUIL	Christian	État	Directeur général de l'Office national des forêts	EXCUSÉ		Mme Anne BOSSY				
M.	POTIER	Fabien	Personnel	Représentant du personnel	OUI						

Membres présents ou représentés	17	Pouvoirs	8	Total	25/35
--	-----------	-----------------	----------	--------------	--------------



Réunion du Conseil d'Administration du 6 décembre 2019 Feuille d'émargement (Autres participants et invités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	GAILLARD	Claude	Autres participants et invités	Président du Comité de bassin Rhin-Meuse	EXCUSÉ						
M.	RAYMOND	François	Autres participants et invités	Chef de mission de contrôle général économique et financier	EXCUSÉ						
Mme	SOULIAC	Laure	Autres participants et invités	Commissaire du Gouvernement	OUI						
M.	LIARD	Stéphane	Autres participants et invités	Agent comptable	EXCUSÉ	H. GOFFIN					
M.	ROUGANNE	Olivier	Autres participants et invités	Représentant suppléant du personnel	OUI						
M.	HOELTZEL	Marc	Autres participants et invités	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						
M.	DIETRICH	Guy	Autres participants et invités	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau	OUI						
Mme	MAUVIEUX-THOMAS	Patricia	Autres participants et invités	Directrice des Politiques d'intervention Directrice de la Planification par intérim	OUI						
M.	PELLERIN	Bruno	Autres participants et invités		OUI						
M.	DINCUFF	Lionel	Autres participants et invités	Directeur des Redevances et des Finances	OUI						
M.	SIMONIN	Pascal	Autres participants et invités	Directeur des Ressources Humaines	OUI						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	DIETRICH	Daniel	Autres participants et invités	Directeur des Systèmes d'information	EXCUSÉ						
M.	PROPIN	Sébastien	Autres participants et invités	Chef du Service Administration des données, Etudes & Décisionnel	EXCUSÉ						
Mme	MULLER	Stéphanie	Invité	Chargée de mission Programme	OUI						
Mme	FICHTER	Aude	Invité	Chargée de mission Juridique et appui administratif	OUI						
Mme	CHAFFAROD	Florence	Autres participants et invités	Directrice déléguée de la Communication	OUI						
M	VAUTHIER	Jean-Marc	Autres participants et invités	Chef du Service Territorial Moselle Amont Meuse	OUI						
Mme	WALTER	Sarah	Autres participants et invités	Cheffe du Service Territorial Moselle Aval Sarre	EXCUSÉ						
Mme	PELOUIN	Corinne	Autres participants et invités	Adjointe au Directeur des Aides et de l'Action Territoriale Cheffe du Service Rhin Supérieur et III	OUI						
M.	BOURMAUD	Davis	Autres participants et invités	Chargé de mission Solidarité Internationale	OUI						
Mme	CASTEJON	Isabelle	Autres participants et invités	Adjointe au Directeur des Redevances et des Finances	OUI						
M.	GOETGHEBEUR	Philippe	Autres participants et invités	Directeur adjoint des Politiques d'intervention	OUI						
M.	LERT	Laurent	Autres participants et invités	Directeur de la Commande publique et des Moyens généraux	EXCUSÉ						
M.	GOFFIN	Hervé	Autres participants et invités	Adjoint /Chef du Service Comptable	OUI						
Mme	VALLON	Karine	Autres participants et invités	Adjointe au Directeur des Redevances et des Finances	EXCUSÉ						
			Membres présents ou représentés		17						